

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage

Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

## Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Chiens Pour Programme					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
	on	2015-	01-2	20	
47022-151957/A					
Client Reference No N° de réfe	erence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG			
47022-15-1957	Г	PW-\$	MT	A-550-13074	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	/IS No.	/N° \	/ME	
MTA-4-37203 (550)					
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pr	end	fin	Time Zone	
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire	
				Heure Normale du l'Est	
on - le 2015-03-02				HNE	
Delivery Required - Livraison ex	rigée			•	
	_				
<u> </u>			Τ_		
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:			uyer ld - ld de l'acheteur	
Guernon (mta550), Émile			m	ta550	
Telephone No N° de téléphone	)	FA	X No	o N° de FAX	
(514)496-3585 ( )		(51	(514)496-3822		
Destination - of Goods, Service	s, and Construction:	-			
Destination - des biens, service	•				
AGENCE DES SERVICES FRO	NTALIERS DU CAN	ADA			
Ressources Humaines					
475 CHEMIN GRANDE LIGNE	Ľ				
RIGAUD					
Québec					
J0P1P0					

#### Security - Sécurité

Canada

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 47022-151957/A

Buyer ID - Id de l'acheteur mta550

Client Ref. No. - N° de réf. du client 47022-15-1957

MTA-4-37203

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## VOIR DOCUMENT CI-JOINT POUR CLAUSES ET CONDITIONS

### **TABLE DES MATIÈRES**

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.4	COMPTE RENDU	4
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	Présentation des offres	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
0.1	NOTICE TO SELECT THE FIRST DESCRIPTION DES	3
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS	13
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	
	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET URANCES	14
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
0.1	LAIGENCES RELATIVES A LA SECURITE	14
PARTI	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. OF	FRE À COMMANDES	14
7.1	Offre	
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7.5	RESPONSABLES	
7.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.7	INSTRUMENT DE COMMANDE.	
7.8 7.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
7.10		
7.10	ONDINE DE L'INDINITE DES DOCCIVIENTS	тО

ld de l'acheteur - Buyer ID MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

7.11	ATTESTATIONS	
7.12	LOIS APPLICABLES	
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT17	
7.1	ÉNONCÉ DES BESOINS	
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	DURÉE DU CONTRAT	
7.4	PAIEMENT	
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7.6	ASSURANCES	
ANNEX	E « A »19	
ÉNO	NCÉ DES <i>BESOINS</i>	
4 NINIEN	- B	
ANNEX	E « B »	
BASE	DE PAIEMENT	
ANNEX	E « C »19	
CDIT	ÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES COTÉS19	
CIVII	LINES D EVALUATION TEOLINIQUES COTES	
ANNEY	E « D »20	
LISTE	COMPLETE DES ADMINISTRATEURS	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux

clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi

que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances:

comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre;

et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et

conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat

résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent:

Annexe «A» : Énoncé des Besoins Annexe «B» : Base de paiement

Annexe «C»: Critères d'évaluation technique cotés Annexe «D»: Liste complète des administrateurs

#### 1.2 Sommaire

- (i) Demande d'offre à commandes individuelle régionale (OCIR) pour fournir sur demande des chiens détecteurs dans le cadre du programme de formation des chiens détecteurs (PFCD).
- (ii) L'utilisateur désigné est ASFC à Rigaud;
- (iii) Pour la période de la date d'émission et pour une période de 24 mois plus 1 année d'option.
- (iv) conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

(v) « Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

#### 1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

#### 1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A3015T (2014-06-26), Attestation - Soumission

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

#### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **DIX (10) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

#### 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (2 copies papier)

Section II: offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 47022-151957/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 47022-15-1957

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-4-37194 ld de l'acheteur - Buyer ID  $MTA550 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Voir Annexe «A» ci-jointe.

Note : Seules les lettres originales seront acceptées pour tous les critères techniques nécessitant une référence.

#### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 3.1.1 Paiement par carte de crédit

a)	( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront
	acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à

commandes.

Les	cartes	de	crédit	suivantes	sont	acceptées	
١/١٥	٨						

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

VISA \_\_\_\_ Master Card \_\_\_\_

 b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires à la fermeture des offres

- A) Conformité à la description des besoins énumérés dans l'Annexe «A» ci-jointe.
- B) Acceptation des conditions établies dans la DOAC.
- C) Les offrants doivent soumettre avec leur offre;

Lettre de référence d'un vétérinaire contenant les éléments suivants:

- Nom du vétérinaire, coordonnée et numéro de praticien
- Nom de la clinique vétérinaire et numéro d'entreprise
- Vétérinaire doit certifier;
- avoir visité le chenil du soumissionnaire dans les 3 mois précédant la date de fermeture de la soumission et il doit inclure la date de la visite
- que le chenil est conforme aux normes provinciales/territoriales/de l'état et respect le code criminel: <a href="http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/transport-sans-cruaute/lois-provinciales-et-territoriales/fra/1358482954113/1358483058784">http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/transport-sans-cruaute/lois-provinciales-et-territoriales/fra/1358482954113/1358483058784</a>, <a href="http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-207.html#docCont">http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-207.html#docCont</a>
- que les chiens semblent être bien traités ainsi qu'en bonne condition physique et psychologique (ex. poids adéquat pour sa taille, sociable, pas agressif)
- qu'il ou elle recommande ce soumissionnaire

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-4-37194 Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA550
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

D) Les offrants doivent dûment compléter et joindre à leur offre, l'Annexe «C» - Liste d'information à fournir/évaluation technique cotés.

#### **IMPORTANT:**

Seules les lettres originales seront acceptées pour tous les critères techniques.

Le Canada se réserve le droit de valider la conformité de ces renseignements lors d'une visite des lieux chez les soumissionnaires recevables;

- Vérification de la conformité de l'attestation du vétérinaire.
- Vérification de la disponibilité des races recherchées.
- Vérification de l'instinct et du désir de détection/chasse de l'ensemble des chiens selon les méthodes de vérification du Programme de formation des chiens détecteurs de l'ASFC.

#### 4.1.2 Exigences relatives aux critères soumis à une cotation numérique

Les offres seront évaluées d'après le meilleur rapport qualité/prix selon un ratio de 65% pour l'offre technique et de 35% pour l'offre financière.

Le pointage total sera sur 1 000 points (100%).

Offre technique:Le pointage maximal pour une offre technique recevable sera de 650 points (65%), calculé selon la clause 4.1.3.

Offre financière: On attribue le nombre maximum de points, soit 350 (35%), à l'offre recevable ayant le coût total le plus bas (meilleure offre monétaire) calculé à la clause 4.1.4 et on attribue des notes proportionnelles aux autres offres.

On considère que l'offre qui obtient la note la plus élevée, lorsqu'on additionne le nombre de points de l'offre technique et financière, représente le meilleur rapport qualité/prix pour le Canada.

#### 4.1.3 Offre technique – pointage

Ci-après, les critères utilisés pour l'évaluation technique de l'offre.

Les facteurs de pondération ci-dessous (Valeur Pointage) seront appliqués à chaque critère énuméré dans l'annexe «C».

MTA-4-37194

Id de l'acheteur - Buyer ID  $MTA550 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### Annexe «C»

Évaluation des critères techniques cotés						
	Critères techniques	barème	Pointage	Cochez		
1-	<ul> <li>Nombre d'année d'expérience dans</li> <li>l'entrainement de chiens de chasse –</li> </ul>		0 pt			
	présentation d'une lettre de confirmation d'un employeur, documentation confirmant la date d'ouverture de votre entreprise d'entrainement de chiens ou toutes autres	13 à 36 mois	3 pts			
		37 à 60 mois	5 pts			
	documentations pouvant démontrer vos années d'expérience	61 mois et plus	7 pts			
2	Name de abiene entreinée ne contra de con-	O chien	0 pt			
2-	Nombre de chiens entrainés pour la chasse par année – présentation d'un registre	1 à 7 chiens	2 pts			
	d'entrainement, contrat de vente ou toutes	8 à 15 chiens	3 pts			
	autres documentations prouvant que les	16 à 23 chiens	5 pts			
	chiens étaient sous votre responsabilité	24 chiens et plus	6 pts			
3-	3- Nombre d'année d'expérience dans l'élevage	0 à 12 mois	0 pt			
	(reproduction) de chiens de chasse – présentation des papiers de naissance et/ou	13 à 36 mois	2 pts			
	d'achats des premiers chiens reproducteurs	37 à 60 mois	3 pts			
	et/ou les papiers de naissance des premiers chiots nés	61 mois et plus	5 pts			
		0 chien	0 pt			
4-	Nombre de chiens vendus à une agence d'exécution de la loi afin de devenir un chien	1 à 5 chiens	1 pt			
	de travail (dans les 5 dernières années) –	6 à 10 chiens	2 pts			
	présentation des factures/contrats de vente	11 à 15 chiens	3 pts			
	requis	16 chiens et plus	4 pts			
5-	Accessibilité à un site/terrain d'entrainement	Hors site	1 pt			
	afin de développer l'agilité et la socialisation des chiens – présentation de photos	Sur le site	2 pts			
	démontrant le tout requis	Hors et sur le site	3 pts			
Total				/25 pts		

#### NOTE:

La date de fermeture de la soumission sera considérée comme date de référence pour le calcul des périodes spécifiées ci-haut.

#### Calcul de la valeur technique

Points accordés - Offre technique

Exemple d'attribution des points pour l'offre technique selon la formule suivante:

Valeur totale technique de chaque entreprise X 650 points Valeur totale technique maximale (65\*)

\* Le chiffre 65 provient de la somme de tous les points accordés aux critères énumérés à l'annexe «C».

	Critères obligatoires respectés ?	Valeur totale technique	Points accordés selon la formule ci-dessus	Remarque
Entreprise C	oui	15	150	
Entreprise Z	oui	10	100	
Entreprise E	oui	20	200	
Entreprise A	non			Soumission non recevable

#### 4.1.4 Offre financière – pointage

Nous allons calculer la valeur totale estimée de l'offre sur une période de trois (3) années, en multipliant la quantité et le prix de chaque article décrit dans l'annexe «B» - Base de paiement.

Cette valeur totale estimée de l'offre pour les trois (3) années va servir comme référence pour attribuer le nombre de points pour le prix.

Exemple d'attribution des points pour le prix selon la formule suivante:

Valeur estimée de l'offre pour les trois (3) années la plus basse (référence) X 350 points Valeur estimée de l'offre pour les trois (3) années de chaque entreprise

	Critères obligatoires respectés ?	Valeur estimée pour les trois (3) années	Points accordés selon la formule ci-dessus	Remarque
Entreprise C	oui	600,000\$	306.25	
Entreprise Z	oui	525,000\$	350	Valeur estimée pour les trois (3) années la plus basse (sert de référence)
Entreprise E	oui	675,000\$	272.22	
Entreprise A	non			Soumission non recevable

#### 4.1.5 Évaluation financière

4.1.5.1 Clause du Guide des CCUA M0222T (2013/04/25), Évaluation du prix

# 4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 4.2.1 Clause du Guide des CCUA M0035T (2007/05/25), Méthode de sélection
  - 1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
    - a. respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
    - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.
  - 2. Les offres ne répondant pas aux exigences de a) ou b) seront déclarées non recevables.
  - 3. L'évaluation sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 65% sera accordée au mérite technique et une proportion de 35% sera accordée au prix. Référez-vous à l'article 4.1.2.
  - 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque offre recevable sera calculée selon l'article 4.1.3.
  - 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque offre recevable sera évaluée selon l'article 4.1.4.
  - 6. Pour chaque offre recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
  - 7. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. L'offre recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Nous prévoyons émettre un maximum de quatre (4) offres à commandes.

Le calcul des prix unitaires se fera pour les 3 années.

Le prix le plus bas sera déterminé par la valeur totale des prix unitaires appliqués aux quantités estimées pour la période de trois (3) années.

<sup>1&</sup>lt;sup>er</sup> Rang: Plus bas soumissionnaire, note combinée (40% du budget)

<sup>&</sup>lt;sup>2e</sup> Rang: 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire, note combinée (25% du budget)

<sup>&</sup>lt;sup>3e</sup> Rang : 3<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire, note combinée (20% du budget)

<sup>&</sup>lt;sup>4e</sup> Rang: 4<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire, note combinée (15% du budget)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 47022--151957/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 47022--15--1957

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

#### Exemple de calcul de la note combinée:

Le tableau ci-dessous présente un exemple où trois (3) offres sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 350 points / 650 points à l'égard du prix et mérite technique, respectivement.

	Critères obligatoires respectés?	Pointage	Pointage	Tota des poin	3	Remarque
		Prix	Technique			
Entreprise C	oui	306.25	150	456.2	25 2	
Entreprise Z	oui	350	100	450	) 3	
Entreprise E	oui	272.22	200	472.	22 1	* Note combinée la plus élevée * Obtient l'offre à commandes
Entreprise A	non					Offre non recevable

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes (Voir Annexe «D» ci-jointe)

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006, Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

#### PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

#### PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

#### 7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe «A» cijointe.

#### 7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2014/09/25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 7.4 Durée de l'offre à commandes

#### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date d'émission pour une période de vingt-quatre (24 mois).

#### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1) période supplémentaire de 12 mois à partir du <u>(Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)</u>, aux mêmes conditions et aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes <u>90 jours</u> avant la date d'expiration de celleci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 47022-151957/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 47022-15-1957

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-4-37194

Id de l'acheteur - Buyer ID  $MTA550 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 7.5 Responsables

#### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Émile Guernon

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Bureau régional du Québec

800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6

Téléphone: 514.496.3585 Télécopieur: 514.496.3822

Courriel: emile.guernon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

(Le représentant de l'offrant sera identifié dans l'offre à commandes.)

#### 7.5.2 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer : Renseignements généraux & Suivi de la livraison							
Nom :							
N° de téléphone :							
N° de télécopieur :							

#### 7.5.3 Contact chez le ministère-client

Courriel:

(à être complété par le Canada lors de l'adjudication).

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

MINISTÈRE-CLIENT:	 
NOM:	
NO. DE TÉLÉPHONE:	
NO. DE TÉLÉCOPIEUR	

N° de la modif - Amd. No.

MTA-4-37194

MTA550 N° CCC / CC

MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

#### 7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

#### 7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 "Commandes subséquentes à l'offre à commandes" ou une version électronique.

#### 7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50 000.00\$ (taxes applicables incluses).

#### 7.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (<u>Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante</u>)\$, (taxes applicables excluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **trois (3) mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2014/09/25), Conditions générales offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2014/11/27), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des Besoins;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

Id de l'acheteur - Buyer ID

MTA550

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

#### 7.11 Attestations

#### 7.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

#### 7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (<u>Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante</u>) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.1 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 7.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2010A (2014/11/27) biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un **délai maximum de 48 heures** à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No. 47022-151957/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 47022-15-1957

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-4-37194

#### 7.4 **Paiement**

#### 7.4.1 Base de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

#### 7.4.2 Clauses du Guide des CCUA

7.4.3	Paiement par carte de crédit	
C2000C	Taxes-entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16

_a carte de crédit suivante est acceptée :
ου
_es cartes de crédit suivantes sont acceptées : et

#### 7.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 7.6 **Assurances**

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008/05/12), Assurances

Id de l'acheteur - Buyer ID

MTA550

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ANNEXE « A »**

#### **ÉNONCÉ DES BESOINS**

#### Voir document ci-joint

#### 

#### **ANNEXE « B »**

#### **BASE DE PAIEMENT**

### Voir document ci-joint

#### 

#### **ANNEXE « C »**

## **CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUES COTÉS**

### Voir document ci-joint

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-4-37194 Id de l'acheteur - Buyer ID MTA550 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE « D »

### LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

#### **AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

# INSCRIRE TOUS LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE


### ANNEXE «A»

## ÉNONCÉ DES BESOINS

TITRE	Acquisition de chiens			
OBJECTIF	Fournir des chiens d'utilité conformément à une offre à commande (OC) valide pour deux (2) ans et comprenant une (1) année d'option pour le Programme de formation des chiens détecteurs (PFCD).			
CONTEXTE	Le programme du Service des chiens détecteurs (SCD) de l'ASFC existe depuis 1978. Le programme de Douanes Canada à l'époque a été créé en réponse au besoin de fournir aux agents de première ligne une méthode plus efficace pour détecter et intercepter les stupéfiants et les armes à feu.			
	La portée du programme s'est élargie au cours des dernières années. En effet, des chiens sont maintenant utilisés pour détecter d'autres produits que de la drogue et des armes à feu. En 2003, un projet pilote de chiens détecteurs d'espèces a été lancé pour aider les agents de l'ASFC à assumer leurs pouvoirs en vertu de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> . Le SCD compte maintenant des équipes maîtres-chiens détecteurs d'espèces.			
	En janvier 2005, le SCD a intégré les équipes maîtres-chiens détecteurs d'aliments, de végétaux et d'animaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.			
	Les normes de l'ASFC sont très élevées à l'égard des chiens; chaque chien est soumis à une série de processus d'évaluation des compétences, des aptitudes et de l'agilité afin de déterminer s'ils seront acceptés dans le PFCD.			
PORTÉE	L'ASFC veut fait l'acquisition de 20 à 50 chiens par année afin de répondre aux besoins du programme. Le programme a besoin de chiens de qualité pour assurer son succès; chaque chien doit satisfaire aux critères suivants :			
	<ul> <li>Chien d'arrêt de race Retriever (aussi appelé chien de chasse) – principalement noir, chocolat et blond (jaune ou doré), retriever du Labrador, golden Retriever, Springer anglais, quelques Beagles à l'occasion, etc.</li> <li>Âgés de 10 à 24 mois</li> <li>En bonne santé, notamment : <ol> <li>N'est pas atteint de dysplasie de la hanche – test effectué vers 12 mois par le vétérinaire choisi par l'ASFC</li> <li>N'est pas atteint de brachygnathie ou de mâchoire de prognathe</li> <li>A une dentition complète,</li> <li>N'est pas atteint de monorchidie or cryptorchide</li> </ol> </li> </ul>			

## DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES NO. 47022-151957

	<ul> <li>5. Le carnet de santé doit être remis par le vétérinaire à la livraison du chien</li> <li>Taille : environ 15-40 kg</li> <li>Aptitudes naturelles et aime rapporter des objets</li> <li>Est alerte</li> <li>N'est pas nerveux et n'a pas peur des sons forts</li> <li>Est sociable avec les humains, aucun signe d'agressivité</li> <li>Est énergique</li> <li>Est enjoué, aime jouer avec des jouets, p. ex., Kong, balles ou autres types d'objet à rapporter</li> <li>Est habitué de voyager en voiture (dans une cage)</li> <li>Est habitué de vivre dans un chenil</li> <li>Une évaluation annuelle des besoins en matière de chiens sera fournie avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.</li> <li>L'ASFC s'efforcera de confirmer ses besoins deux (2) mois avant la date de livraison souhaitée.</li> </ul>				
	Une fois les besoins confirmés, l'éleveur devra confirmer la disponibilité dans un délai de 48 heures.				
	L'éleveur/le chenil devra assumer le prix du transport vers et depuis (au besoin) le chenil de l'ASFC.				
TÂCHES	Apprendre la commande « assis » au chien Entraîner le chien à faire ses besoins à l'extérieur Soumettre à l'ASFC le dossier médical à jour du chien  1-Vaccins:  • Rage (reçu au cours de la dernière année) • DA2PPV (reçu au cours de la dernière année)				
	<ul> <li>Leptospirose (reçu au cours de la dernière année)</li> <li>Bordatella (reçu au cours des six derniers mois)</li> </ul>				
	<ul><li>2- <u>Traitement</u>:</li><li>• Traitement vermifuge (Interceptor, Sentinel, Revolution)</li></ul>				
	3- <u>Stérilisation de femelles</u>				
CONDITIONS	Le chien ne doit pas être agressif ou avoir l'air agressif, car il deviendra un chien d'utilité travaillant avec le public, souvent en présence d'enfants.				
	Le chien doit être apporté au Collège de l'ASFC (475, chemin Grande- Ligne, Rigaud, QC, J0P 1P0) pendant les heures normales de travail.				
	Une fois arrivé au Collège de l'ASFC, si dans un délai de 90 jours le chien ne satisfait pas aux critères du Programme de formation des chiens détecteurs susmentionnés ou ne démontre pas la capacité d'effectuer le travail de détection nécessaire pour obtenir la certification de chien détecteur de l'ASFC, il sera renvoyé au fournisseur et remplacé ou				

# DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES NO. 47022-151957

	remboursé par le fournisseur.				
	Chaque chien doit être accompagné d'une garantie d'un (1) an contre toute maladie congénitale; en cas de maladie congénitale, le chien sera remplacé sans frais pour l'ASFC.				
	Le chien ne doit jamais être récompensé avec de la nourriture				
	Le chien ne doit jamais manger de nourriture de table				
SOUTIEN À LA CLIENTÈLE	Au besoin, l'ASFC pourra aller chercher le chien pendant les heures de travail normales à l'Aéroport Pierre-Elliot-Trudeau de Montréal.				
PRODUITS LIVRABLES  Il est attendu que le chien sera livré conformément aux exigences et délais établis.					

#### **ANNEXE «B»**

#### **BASE DE PAIEMENT**

## 1ere Année Ferme: De la date d'émission pour une période de 12 mois.

Description	Quantité max pour	Prix unitaire taxes en	Total taxes en sus	
	l'année	sus		
Chiens de chasse (espèces acceptées sont mentionnées à l'annexe A)	50	\$	\$	

## 2<sup>e</sup> Année Ferme : Fin de la 1ere période pour une période de 12 mois

Description	Quantité max pour	Prix unitaire taxes en	Total taxes en sus
	l'année	sus	
Chiens de chasse (espèces acceptées sont mentionnées à l'annexe A)	50	\$	\$

## 3<sup>e</sup> Année (Option) : Fin de la 2<sup>e</sup> période pour une période de 12 mois

Description	Quantité max pour l'année	Prix unitaire taxes en sus	Total taxes en sus
Chiens de chasse (espèces acceptées sont mentionnées à l'annexe A)	50	\$	\$

**Note :** L'évaluation sera basée sur la valeur totale pour les 3 années. Les prix ne doivent pas inclure les taxes applicables.

#### **ANNEXE «C»**

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES**

Évaluation des critères techniques cotés				
	Critères techniques	barème	Pointage	Cochez
1-	1- Nombre d'année d'expérience dans l'entrainement de chiens de chasse – présentation d'une lettre de confirmation d'un employeur, documentation confirmant	0 à 12 mois	0 pt	
		13 à 36 mois	3 pts	
	la date d'ouverture de votre entreprise d'entrainement de chiens ou toutes autres	37 à 60 mois	5 pts	
	documentations pouvant démontrer vos années d'expérience	61 mois et plus	7 pts	
			0 pt	
2-	Nombre de chiens entrainés pour la chasse	1 à 7 chiens	2 pts	
	par année – présentation d'un registre d'entrainement, contrat de vente ou toutes	8 à 15 chiens	3 pts	
	autres documentations prouvant que les	16 à 23 chiens	5 pts	
	chiens étaient sous votre responsabilité	24 chiens et	6 pts	
		plus		
3-	Nombre d'année d'expérience dans l'élevage	0 à 12 mois	0 pt	
	(reproduction) de chiens de chasse – présentation des papiers de naissance et/ou	13 à 36 mois	2 pts	
	d'achats des premiers chiens reproducteurs	37 à 60 mois	3 pts	
	et/ou les papiers de naissance des premiers chiots nés	61 mois et plus	5 pts	
		0 chien	0 pt	
4-	Nombre de chiens vendus à une agence	1 à 5 chiens	1 pt	
	d'exécution de la loi afin de devenir un chien de travail (dans les 5 dernières années) –	6 à 10 chiens	2 pts	
	présentation des factures/contrats de vente	11 à 15 chiens	3 pts	
requis	16 chiens et plus	4 pts		
5- Accessibilit	Accessibilité à un site/terrain d'entrainement	Hors site	1 pt	
	afin de développer l'agilité et la socialisation des chiens – présentation de photos démontrant le tout requis	Sur le site	2 pts	
		Hors et sur le site	3 pts	
Total				/25 pts

NOTE : La date de fermeture de la soumission sera considérée comme date de référence pour le calcul des périodes spécifiées ci-haut.